



Schéma Directeur
du Nord Lausannois

RAPPORT ANNUEL 2023



RAPPORT ANNUEL 2023

Introduction

Éditorial du président

Activités

Nouveau fonctionnement du bureau technique du SDNL

Dates clés 2023

Composition du GROFIL 2023

Thématiques

Étude P+R

Prolongement ligne tl 21

Étude sur l'évolution de l'offre de bus à l'horizon 2030-2035

PAC Vernand

Agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Gouvernance du PALM

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Projet d'agglomération 2025 (PA5)

Mobilité douce

Mesures infrastructurelles

Agglomérations vaudoises

Comptes

Comptes du SDNL



Introduction

Éditorial du président



Denis Favre
Président du SDNL

L'année écoulée aura été, pour le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), une année de transition. Les bureaux techniques du SDNL et de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ont été regroupés à partir du 1^{er} août 2023. Après le départ de plusieurs collaborateurs du SDNL — que nous remercions vivement pour leur engagement au service des Communes du Nord lausannois — la question du maintien d'une structure indépendante s'est posée.

Finalement, en discutant avec les autres secteurs de l'agglomération, une solution a été trouvée: le regroupement avec le bureau SDOL. Désormais, les collaborateurs du SDNL sont engagés par la ville de Renens au sein du bureau SDOL. Cette réorganisation permet d'assurer la pérennité de la collaboration intercommunale dans le Nord lausannois, tout en offrant une variété de compétences techniques pour faire avancer les dossiers intercommunaux grâce à une équipe d'une dizaine de personnes (contre trois pour le bureau technique du SDNL dans son ancienne forme).

Cette réorganisation a été accompagnée d'une révision de la convention de collaboration intercommunale du Nord lausannois. Elle a été adoptée par les 11 Municipalités membres du SDNL et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette convention précise que les activités du SDNL se concentrent en priorité sur le territoire du périmètre compact du PALM, là où les enjeux du développement sont les plus forts.

Les dossiers en cours ont été repris par la nouvelle structure, en particulier l'élaboration du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2025 qui devra être transmis à la Confédération le 31 mars 2025 dernier délai. D'autres dossiers intercommunaux urgents sont en cours, comme le prolongement de la ligne 21 de Lausanne-Blécherette au Grand-Mont ou le Plan d'affectation cantonal de Vernand (pilote par le Canton).

Prochainement, la nouvelle structure va pouvoir reprendre d'autres projets importants comme l'Espace Blécherette, le réseau de bus du Nord lausannois ou des mesures en faveur de la mobilité douce. La mobilité restant l'enjeu principal du développement du Nord lausannois.

Une telle réorganisation peut entraîner des tensions. Mais je dois dire que celle-ci s'est passée en douceur et que les différents partenaires du SDNL semblent satisfaits de la nouvelle structure et des avantages qu'elle offre. On peut parler d'intégration réussie!

Activités



Nouveau fonctionnement du bureau technique du SDNL

Durant l'année 2023 d'importants changements ont eu lieu au SDNL. En effet, les bureaux techniques du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ont regroupé leurs forces, selon une décision des deux Groupes de pilotage.

Une nouvelle convention de collaboration intercommunale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle remplace et annule la convention précédente du 1^{er} janvier 2008. Elle tient compte du fait que les travaux du bureau technique portent principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM. Dès 2024, les Communes de la deuxième couronne contribueront de façon symbolique au financement du bureau technique du SDNL, et garderont un droit à l'information sur les projets en cours. Les Communes faisant partie du périmètre compact du PALM prendront en charge la majeure partie desdits coûts, selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par commune. Les autres modifications par rapport à la précédente convention concernent le changement de commune boursière et de la commune RH mentionné ci-dessous.

Afin de faciliter le côté administratif de cette nouvelle collaboration, la Commune de Renens officie depuis le 1^{er} août 2023 comme Commune RH pour les collaborateurs du bureau technique du SDNL, comme elle le fait déjà pour les collaborateurs du bureau de SDOL. La direction des deux bureaux techniques est assumée par Benoît Biéler, déjà directeur du bureau SDOL. Les deux bureaux techniques sont donc regroupés depuis le 1^{er} juillet 2023 à la Rue de Lausanne 35 à Renens. D'autre part, la commune de Romanel-sur-Lausanne officie depuis le 1^{er} juillet 2023 comme commune boursière pour le SDNL.

Dates clés 2023

25.05

Communication officielle annonçant le rapprochement des bureaux techniques du SDNL et de SDOL

01.07

Déménagement du bureau technique à Renens et regroupement des bureaux techniques SDNL-SDOL

24.11

Conférence d'agglomération Lausanne-Morges pour les Municipalités du périmètre compact, Bussigny

Décembre

Signature de la nouvelle convention de collaboration intercommunale du SDNL par les 11 Municipalités du SDNL

29.06

Atelier technique PALM 2025 (26 communes), Bussigny

Juillet

- › Signature de la convention relative aux prestations fournies par SDOL en faveur du SDNL
- › Changement de commune boursière (Romanel-sur-Lausanne) et RH (Renens)

30.11

Séance d'information aux Municipalités sur l'étude « Évolution de l'offre de bus dans le secteur Echallens — Le Mont-sur-Lausanne », Cugy

Séances

Groupe de pilotage (GROPIL)

30.03 | 25.05 | 13.09 | 07.12

Cellule pilotage technique (CPT)

22.02 | 31.05 | 27.09 | 13.12

Comité de pilotage (COFIL) PALM

03.02 | 09.06 | 03.11

Direction technique (DT) PALM

17.01 | 23.05 | 21.09

10 séances d'équipe de projet PALM 2025

Composition du GROFIL 2023

Président

M. Denis Favre
*Municipal
Romanel-sur-Lausanne*

Membres

BRETIGNY-SUR-MORRENS
M. Markus Mooser
Syndic

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE
M. Etienne Fleury
Syndic, Vice-Président

CUGY
M. Thierry Amy
Syndic

FROIDEVILLE
M. Jean-François Thuillard
Syndic, Vice-Président

JOUXTENS-MÉZERY
M. Serge Roy
Syndic

LAUSANNE
M. Grégoire Junod
Syndic

LE MONT-SUR-LAUSANNE
M^{me} Laurence Muller Ahtari
Syndique

MORRENS
M^{me} Sandra Hulaas
Syndique

PRILLY
M. Alain Gillièron
Syndic

ROMANEL-SUR-LAUSANNE
M^{me} Claudia Perrin
Syndique

SULLENS
M. Christian Gozel
Syndic

Services de l'état

DGTL
M^{me} Adriana Rabinovich
*Responsable agglomérations
et régions*

SPEI
M. Jean-Baptiste Leimgruber
*Adjoint-chef unité Économie
régionale*

DGE DIREV-ARC
M^{me} Nadia Christinet
*Déléguée scientifique à
l'environnement et à l'énergie
(jusqu'à fin juin 2023)*

DGE-DIRNA
M. Philippe Hohl
Chef de division

DGMR
M. Federico Molina
Chef de division planification

DGE
M. Sébastien Beuchat
Dir. ressources et patrimoine

Partenaires

LAUSANNE RÉGION
M^{me} Alessia Radaelli
Secrétaire générale

TL
M. Christophe Jemelin
*Responsable
de la planification*

LEB
M. Olivier Bronner
*Responsable production
de l'offre*

ARLB
M. Martin Weber
Chef de l'aérodrome

Thématiques



Prolongement ligne tl 21

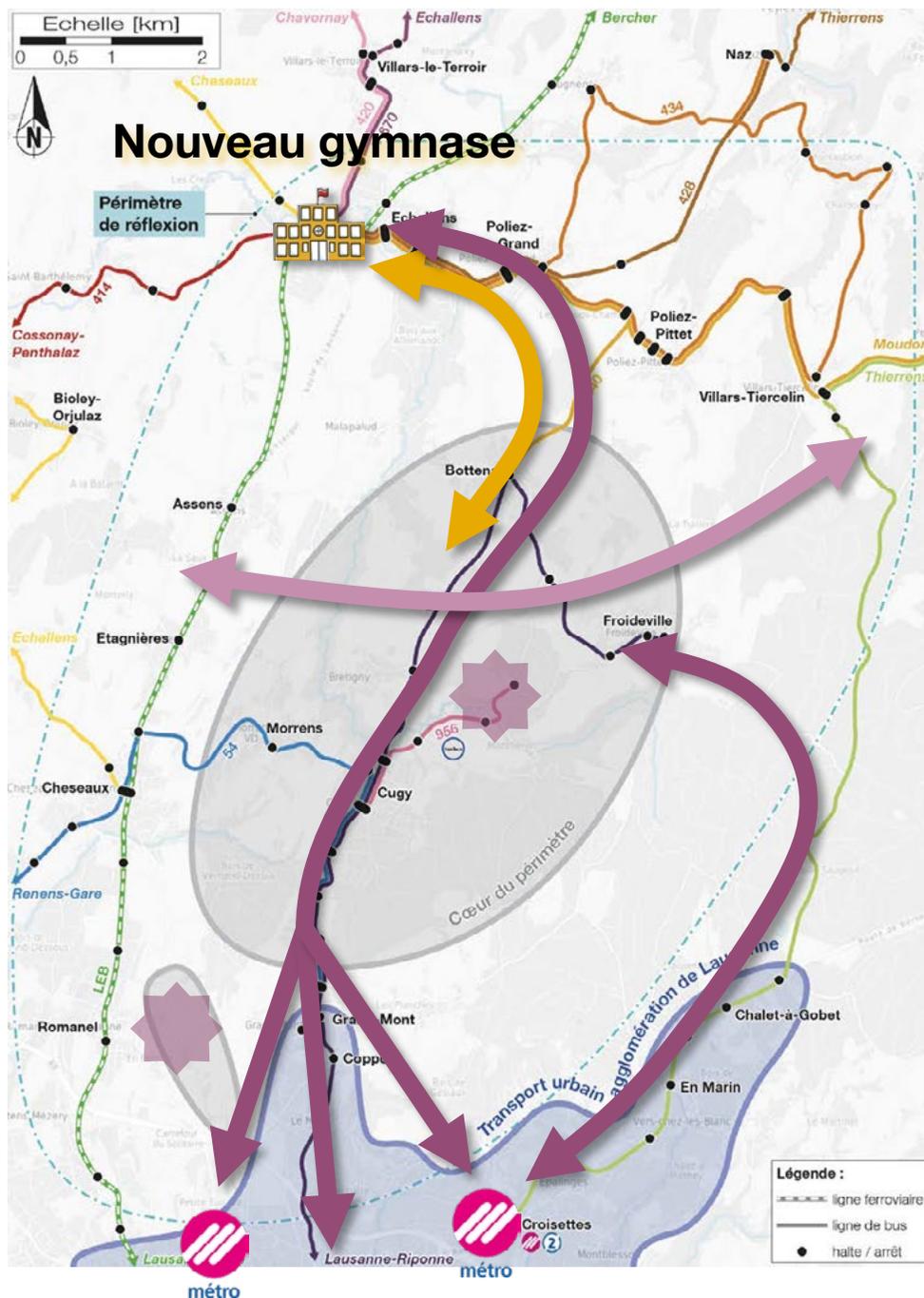
Après avoir participé au groupe de travail de l'étude « Réseau tl 2030 au Mont-sur-Lausanne », le bureau technique du SDNL coordonne les travaux du prolongement de la ligne tl 21 qui impliquent les communes territoriales du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne. Il s'agit d'un prolongement depuis la Blécherette au Grand-Mont, prolongement qui constitue une mesure infrastructurelle du PALM 2007.

Le groupe technique a siégé à cinq reprises durant l'année 2023, afin d'analyser dans un premier temps les trois variantes d'itinéraire proposées par les mandataires Transitec Ingénieurs Conseils SA. Il a ensuite travaillé sur les aménagements à réaliser pour ce prolongement.

Le groupe décisionnel a validé lors de sa première séance fin mars la variante dite « Maillefer », puis a décidé dans sa deuxième séance début septembre 2023 de planifier une ultime séance après le retour de la DGMR quant aux aménagements et les plannings stabilisés dans cette étude.

L'étude préliminaire devrait se terminer durant le premier trimestre 2024 et être suivie par des études d'avant-projet.





Étude sur l'évolution de l'offre de bus à l'horizon 2030-2035

L'étude «Évolution de l'offre de bus dans le secteur Echallens – Le Mont-sur-Lausanne à l'horizon 2030-2035» a débuté fin décembre 2022 et est pilotée par la DGMR en collaboration avec l'ARGdV et le SDNL, en partenariat avec les tl et car postal.

Elle fait suite aux nouveaux besoins de mobilité créés par les développements prévus tels que le gymnase à Echallens et la construction du M3. Cela nécessite de repenser la structure des lignes du transport régional voyageur (TRV) desservant le territoire à l'interface entre le Gros-de-Vaud, le Jorat et le Nord lausannois, en l'adaptant aux ambitions du plan climat cantonal.

L'étude doit aboutir à la définition du réseau de lignes desservant le territoire à l'horizon 2030-2035, avec leurs niveaux d'offre, réticulaires horaires et leurs étapes intermédiaires de mise en œuvre. L'étude analysera tous les besoins et potentiels de mobilité en TP actuels et futurs. Elle établira les principaux indicateurs d'offre et de demande pour ces lignes.

Le groupe technique s'est réuni deux fois en 2023 et une séance d'information à l'attention des Municipalités des communes concernées a été organisée le 30 novembre.

PAC Vernand

Les études du Plan d'affectation Cantonal (PAC) Vernand, faisant suite à l'image directrice, terminée en 2020, ont débuté en 2022. Elles ont pour but de concrétiser l'objectif d'en faire un site stratégique de développement d'activités (SSDA), conformément à la mesure D11 du Plan directeur cantonal.

Le plan vise la densification qualitative d'une zone d'activités existante, permettant d'accueillir à terme 3000 emplois supplémentaires, prioritairement du secteur secondaire. L'année 2023 a été consacrée à approfondir et à stabiliser le concept d'aménagement. Au début de l'année, l'OFT a confirmé le maintien des deux gares du LEB existantes, confirmant ainsi la volonté du Canton et des Communes de renforcer l'usage des transports publics. Cela a permis ensuite de stabiliser le concept d'accessibilité ainsi que les aspects urbanistiques et paysagers, dans le cadre de négociations intenses entre les partenaires. En novembre, le Grand Conseil a validé le financement des études d'équipements par le Canton, à coordonner avec le PAC.

Le SDNL participe activement à la définition du PAC dans le cadre des structures de gouvernance mises en place, et soutient les Communes dans leurs réflexions.





Agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Service des automobiles et de la navigation



Gouvernance du PALM

L'entité SDNL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes du Nord lausannois faisant partie du périmètre compact du PALM. Dans ce cadre, les délégués du SDNL ont assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM (D. Favre, municipal de Romanel-sur-Lausanne et président du SDNL) et à trois séances de la Direction technique du PALM (B. Biéler, directeur du bureau technique du SDNL).

Les principaux sujets traités au sein de ces organes, avec incidence sur le Nord lausannois, ont été les suivants:

- › l'aboutissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA);
- › l'élaboration du Projet d'agglomération de 5^e génération (à soumettre à la Confédération en mars 2025);
- › l'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016;
- › le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures;
- › l'appel à projets pour le remplacement de mesures abandonnées.

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes du Nord lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. L'établissement d'une SRGZA est en cours. Cette démarche est pilotée par la Direction technique du PALM, dont le bureau technique du SDNL est membre, et implique les représentant·e·s politiques et techniques des vingt-six Communes de l'agglomération.

La SRGZA répondra notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités.

En 2022, des arbitrages ont dû être menés concernant la reconversion de certaines zones d'activités. Le rapport final de la SRGZA a été rédigé, puis soumis pour relecture au niveau technique à toutes les Communes de l'agglomération. Il a été soumis début 2023 aux vingt-six Municipalités pour validation, puis envoyé aux services cantonaux concernés pour une validation sous la forme d'un examen préalable. Leur avis est attendu pour début 2024.



La SRGZA servira ensuite de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et sera suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour le Nord lausannois, des SSDA: Blécherette-Rionzi et Vernand.

Projet d'agglomération 2025 (PA5)

Les partenaires du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se préparent à soumettre un projet en 2025. Après évaluation, la Confédération pourrait ainsi accepter de participer au financement d'une nouvelle série de mesures infrastructurelles, comme elle l'a fait en 2007, 2012 et 2016. Sur le territoire du Nord lausannois, la contribution de la Confédération se monte à près de 13 millions de francs pour ces trois générations de projets (aménagement cyclables, franchissements, aménagements pour les bus, requalifications routières, etc.).

L'équipe de projet, à laquelle participe le bureau technique du SDNL, s'est réunie dix fois en 2023 pour l'élaboration du Projet d'agglomération 2025. Le bureau technique du SDNL a coordonné l'appel auprès des porteurs de projet (Communes, services de l'État, transporteurs) pour les mesures à inscrire dans le PA5. Des séances bilatérales se sont tenues en 2023 afin d'accompagner les Communes dans la rédaction des fiches de mesures. Ces réunions se poursuivront en 2024.

Le PA5 doit être rendu à la Confédération en mars 2025. Auparavant, il aura fait l'objet d'une consultation publique en novembre 2024 puis aura été validé par les vingt-six Municipalités et le Conseil d'État.

Mobilité douce

Le bureau technique du SDNL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à cinq reprises en 2023, notamment pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du projet d'agglomération (PA5).

Mesures infrastructurelles

Le bureau technique du SDNL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord, regroupant l'ensemble des mesures des PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé au 31 décembre 2023.

Agglomérations vaudoises

Depuis 2017, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur·trice·s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Une rencontre de ce type a eu lieu au cours de l'année 2023.





Comptes

Comptes du SDNL

	2022		2023	
	BUDGET	COMPTES	BUDGET	COMPTES
Fonctionnement				
TOTAL	425 000	309 712	294 353	153 801
Répartition				
CANTON	128 386	89 582	70 000	49 368
COMMUNES	296 614	220 131	224 352	104 433
Bretigny-sur-Morrens	5 415	4 018	4 095	1 906
Cheseaux-sur-Lausanne	25 258	18 745	19 105	8 893
Cugy	16 775	12 449	12 688	5 906
Froideville	10 902	8 091	8 246	3 838
Jouxens-Mézery	25,258	18,745	19,105	8,893
Lausanne	58 271	43 246	44 075	20 516
Mont-sur-Lausanne	58 271	43 246	44 075	20 517
Morrens	6 393	4 745	4 836	2 251
Prilly	25 258	18 745	19 105	8 893
Romanel-sur-Lausanne	58 271	43 246	44 075	20 517
Sullens	6 542	4 855	4 948	2 303
Suivi financier des études				
TOTAL	-	49 406	-	61 140
Répartition				
CANTON	-	4 743	-	-
COMMUNES	-	44 663	-	61 140



